

## ■ Régularisation de charges

Si vous habitez une maison ou un appartement pour lequel vous ne réglez pas de charges de chauffage et/ou d'eau, votre régularisation de charges est mise en ligne ou jointe à votre avis d'échéance de juin.

Son montant est repris dans votre avis d'échéance de juin. C'est le solde de votre avis d'échéance qui vous sera remboursé ou que vous devrez régler. Pour cela, reportez-vous à la ligne «SOLDE AU 25.06.2025».

Ce nouveau solde est :

>> **en votre faveur**, vous serez remboursé\* :  
 . par virement **le 27 juin 2025**, si nous possédons vos références bancaires  
 . ou par **lettre chèque** avant le **11 juillet 2025**.

>> **en faveur de Partenord Habitat**, dans ce cas, nous vous remercions de nous faire parvenir votre paiement **avant le 31 juillet 2025**, par **chèque bancaire en mentionnant votre référence client**, par **carte bancaire** depuis votre espace client en ligne ou en espèces par Eficash (à la Banque postale).

Pour les clients en prélèvement automatique, sachez que vous ne serez pas prélevé directement sur votre compte bancaire pour un montant supérieur à 20€.\*

En cas de difficulté, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre responsable clients.

\* Si Partenord Habitat vous doit moins de 20€, cette somme sera déduite de la mensualité de votre loyer de juin payable en juillet.

Si vous devez un montant inférieur à 20€ et que vous payez votre loyer par prélèvement automatique ou par TIP, vous serez prélevé avec la mensualité de votre loyer de juin payable en juillet.

Comprendre le principe de la régularisation de charges en vidéo



Comprendre le détail de la régularisation de charges



>> Si vous habitez dans un appartement pour lequel vous réglez des charges chauffage et/ou d'eau, vous recevrez votre décompte en septembre prochain,

>> Si vous vivez dans une copropriété, il vous sera transmis à une date ultérieure après le vote de l'état des dépenses par les copropriétaires.

## ■ Vos agences ouvertes toute la semaine

**NOUVEAU**



Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et du service, nos 14 agences sont désormais ouvertes :

**du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

- ✔ Une amplitude élargie,
- ✔ Un service plus accessible et réactif,
- ✔ Votre responsable clients disponible sur rendez-vous pour un accueil personnalisé. Pour cela, appelez le service clients ou connectez-vous à votre espace client > Besoin d'aide ? > Prendre rendez-vous.

Pour toute demande concernant votre situation ou votre logement, vous pouvez également nous contacter :

- >> **par téléphone**, du lundi au vendredi, de 9h à 18h,
- >> **par Internet** sur [www.partenordhabitat.fr](http://www.partenordhabitat.fr) > Locataire > Mes demandes
- >> **en antenne ou point service en prenant rendez-vous** sur votre espace locataire > Besoin d'aide ? > Prendre rendez-vous ou par téléphone.

### Retrouvez l'agence la plus proche de chez vous

- A Dunkerque : Résidence Churchill, 20B, avenue de la Libération
- A Grande-Synthe : 14 rue Lyautey
- A Bergues : 13 place du marché aux fromages
- A Villeneuve d'Ascq : 5 place de Venise
- A Armentières : 75 bis rue Jules Lebleu
- A Lille : 2 bis rue Courteline
- A Loos : Entrée 4 Pavillon Paul Duez, rue Vincent Auriol
- A Tourcoing : 30 avenue Georges Pompidou
- A Roubaix : 258 rue Ingres
- A Marly : 30 rue de Champagne
- A Douai : Résidence porte d'Arras, 124 boulevard Jeanne d'Arc
- A Maubeuge : Résidence Flandres, 1 rue de Normandie
- A Saint-Quentin, quartier Europe : 4, rue Henri Hertz
- A Saint-Quentin, quartier Neuville : 3 rue Raoul Huguet



### L'ASTUCE DU MOIS

A l'approche des vacances, attention à la technique de la feuille blanche !

Des cambrioleurs peuvent glisser une feuille dans votre porte ou votre boîte aux lettres pour voir si vous êtes absent. Si elle ne bouge pas, ils considèrent que votre logement est inoccupé... Si cela vous arrive, ne la touchez pas, prenez une photo et signalez-le immédiatement à la police et à votre agence. En cas d'absence, demandez à quelqu'un de passer chez vous et de relever votre courrier.

La vigilance de chacun contribue à la sécurité de tous !

JUIN 2025

## ■ Fête des voisins

### Déjà 25 ans !

Une nouvelle édition placée sous le signe de la bonne humeur malgré un soleil discret !  
Barbecues, auberges espagnoles et animations... tout était réuni pour partager de bons moments entre voisins.

Un grand merci à tous nos clients qui se sont mobilisés avec nos équipes !



A Mons-en-Barœul



« La fête des voisins c'est l'occasion de rencontrer ses voisins, ceux des autres bâtiments pour apprendre à se connaître et pour les enfants de s'amuser. »

Jean-Pierre D.



Retrouvez son témoignage en vidéo ici !

Douai  
Faubourg de Béthune

Coudekerque-Branche

Marly  
La Briquette

Cappelle-La-Grande

Maubeuge  
Cité des automobilistesSaint-Quentin  
Europe

Oisy

Loos  
Les Oliveaux

Croix



Dunkerque

#### Pour nous contacter :

- 24h/24 sur [www.partenordhabitat.fr/Locataire/Mes demandes](http://www.partenordhabitat.fr/Locataire/Mes%20demandes)  
- du lundi au vendredi, de 9h à 18h au

09 69 39 59 59 Service gratuit + prix appel

- Pour les cas d'urgence (fuite de gaz, dégât des eaux...) :  
de 18h à 9h, les week-ends et jours fériés, composez le même numéro.

Office Public de l'Habitat (OPH) – 828, rue de Cambrai - BP 309 - 59020 Lille Cedex - Directeur de la publication : Eric Cojon - Rédaction/Conception/Réalisation : Partenord Habitat - Crédit photos : Partenord Habitat, Adobe stock – Date de parution : Juin 2025 - Dépôt légal à parution. ISSN 2647-9249 - Tirage : 10 000 ex. - Tous droits de reproduction réservés © 2025 – Partenord Actualités est distribué gratuitement à tous nos locataires.



LE TRI  
+ FACILE

